



# Pernod Ricard

## Politique de rémunération des Mandataires Sociaux Assemblée Générale Mixte du 27 novembre 2020

### Résultats des votes

Document établi conformément à l'article R.225-29-1 IV du Code de commerce

L'Assemblée Générale Mixte de la Société Pernod Ricard qui s'est tenue à huis clos le vendredi 27 novembre 2020 a approuvé les résolutions relatives aux politiques de rémunération applicables à Monsieur Alexandre Ricard, Président-Directeur Général (12<sup>ème</sup> résolution) et aux Mandataires Sociaux (13<sup>ème</sup> résolution), comme suit :

RESOLUTIONS	REFERENCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	RESULTAT DU VOTE
<b>12<sup>ème</sup> résolution</b> Approbation des éléments de la politique de rémunération applicable à Monsieur Alexandre Ricard, Président-Directeur Général	Paragraphe 2.8.1.3 Pages 58 à 62	Approuvée à 94,23 %
<b>13<sup>ème</sup> résolution</b> Approbation des éléments de la politique de rémunération applicable aux Mandataires Sociaux	Paragraphe 2.8.1 Pages 56 à 58	Approuvée à 99,89 %